

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Ouverture de la session

Brève description : le Directeur général/le vice-directeur général de l'OMPI ouvrira la session et prononcera son allocution de bienvenue.

2. Élection du bureau

Brève description : Pour la session en cours, le Secrétariat a reçu la candidature de S.E. Mme Patricia Benedetti, ambassadrice et représentante permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OMPI, pour sa réélection en tant que présidente. Mme Shanchita Haque, représentante permanente adjointe du Bangladesh auprès des Nations Unies à Genève, a été nommée vice-présidente du CDIP. Au moment de l'établissement du présent document, aucune candidature n'avait été reçue pour la fonction de deuxième vice-président.

Action préconisée : Le CDIP sera invité à élire le président et les vice-présidents pour une période d'un an.

3. Adoption de l'ordre du jour

Voir le document [CDIP/27/1 Prov. 3.](#)

Brève description : Le projet d'ordre du jour proposé prévoit un ordre du jour abrégé en raison des modalités et de la durée de la session. Il a été établi à la suite des consultations menées par la présidente du CDIP, S.E. Mme l'ambassadrice Patricia Benedetti, avec les États membres, le 28 septembre 2021. Le projet d'ordre du jour (CDIP/27/1 Prov. 3) comprend la proposition présentée par la Tunisie au Secrétariat après la réunion de consultation susmentionnée.

Action préconisée : *Le CDIP sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.*

4. Accréditation des observateurs

Voir le document [CDIP/27/3.](#)

Brève description : Le document CDIP/27/3 contient la demande d'une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir le *Global Expert Network on Copyright User Rights*, qui a demandé à bénéficier du statut d'observateur ad hoc auprès du CDIP pour une période d'un an.

Action préconisée : Le CDIP sera invité à examiner la demande d'accréditation ad hoc.

5. Déclarations générales

Brève description : En raison des contraintes de temps, seuls les coordonnateurs des groupes régionaux prononceront leurs déclarations générales en direct. Les États membres souhaitant voir leur déclaration générale consignée doivent la transmettre par écrit par courrier électronique au secrétariat du CDIP à l'adresse developmentagenda@wipo.int.

Action préconisée : Les coordonnateurs des groupes régionaux seront invités à faire une déclaration générale. Aucune déclaration ne devra dépasser les trois minutes.

6. Suivi, évaluation et examen de la mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action pour le développement et rapport sur cette mise en œuvre

- a) Rapports sur l'état d'avancement des projets
Voir le document [CDIP/27/2](#).

Brève description : Les rapports annuels sur l'état d'avancement des projets donnent un aperçu de la mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement et des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement. Pour cette session, ainsi qu'il a été convenu lors de la réunion des États membres convoquée par la présidente du comité en vue de la vingt-sixième session du CDIP, les rapports sur l'état d'avancement des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement avaient été présentés et examinés par la vingt-sixième session du comité (document CDIP/26/2). Le document CDIP/27/2 contient une compilation des rapports sur l'état d'avancement des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, et offre une vue d'ensemble sur leur mise en œuvre pour la période allant de juillet 2019 à juillet 2021, leurs liens avec les différents programmes prévus dans le Programme et budget pour 2020-2021, un aperçu des activités et des réalisations liées au Plan d'action pour le développement et les liens avec les autres documents concernés.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document.*

- b) Rapport d'achèvement du projet "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition"
Voir le document [CDIP/27/4](#).

Brève description : Le document CDIP/27/4 contient le rapport d'achèvement du [projet intitulé "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition"](#). Le rapport couvre toute la période de mise en œuvre du projet, c'est-à-dire de janvier 2018 à octobre 2020.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document.*

- c) Rapport d'évaluation du projet "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition"
Voir le document [CDIP/27/5](#)

Brève description : Le document CDIP/27/5 contient le rapport d'évaluation du [projet intitulé "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition"](#). Le rapport d'évaluation a été établi par une évaluatrice indépendante, Mme Anita Leutgeb, Évaluation et recherche pour le développement, Vienne.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document et à examiner la proposition d'intégrer davantage les résultats issus de la mise en œuvre de ce projet.*

- 6.i) Assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement
- Futurs webinaires
Voir le document [CDIP/26/6](#).

Brève description : Le document CDIP/26/6 contient la stratégie proposée par le Secrétariat pour l'organisation des futurs webinaires et expose deux cas de figure en ce qui concerne le choix des thèmes et d'autres aspects. Lors de l'examen de ce document à sa vingt-sixième session, le CDIP a décidé de reporter le débat à sa prochaine session.

À titre d'information, il est rappelé que, lors de l'examen du Rapport sur les webinaires consacrés à l'assistance technique ([CDIP/25/3](#)) et du Rapport d'évaluation des webinaires de l'OMPI consacrés à l'assistance technique ([CDIP/25/4](#)), à sa vingt-cinquième session, le CDIP a décidé que le Secrétariat du CDIP devrait continuer d'organiser des webinaires compte tenu des recommandations figurant dans le document CDIP/25/4 et des observations formulées par les États membres¹.

Action préconisée : *Le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/26/6, et à décider selon lequel des deux cas de figure exposés dans le document, à savoir celui intitulé "Demandes des États membres" ou celui intitulé "Propositions du Secrétariat"*², le Secrétariat devra continuer d'organiser des webinaires.

7. Examen du programme de travail pour la mise en œuvre des recommandations adoptées
- a) Proposition de projet révisée sur l'utilisation des inventions du domaine public
Voir le document [CDIP/27/6](#).

Brève description : À sa vingt-sixième session, le CDIP a examiné la proposition de projet sur l'utilisation des inventions du domaine public (document CDIP/24/16). Afin d'éclairer la discussion, le Secrétariat a distribué une note complémentaire contenant de nouvelles informations en plus de celles qui figuraient dans la proposition de projet. Le CDIP est convenu que "le Secrétariat devrait établir une version révisée de la proposition de projet compte tenu de la note complémentaire distribuée par le Secrétariat et des observations faites par les États membres en vue de la présenter à la prochaine session du CDIP". Le document CDIP/27/6 contient la proposition de projet révisée. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner la proposition de projet.*

- b) Proposition de projet révisée présentée par le Brésil, intitulée "Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement"
Voir le document [CDIP/27/7](#).

Brève description : À sa vingt-sixième session, le CDIP a examiné une proposition de projet du Brésil intitulée "Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement" (document CDIP/26/9). Le comité a examiné la proposition de projet et a prié le Brésil de la développer sur la base des observations formulées par les États

¹ Cette décision figure au paragraphe 7 du résumé présenté par la présidente.

² Le choix dépendra de la préférence des États membres.

membres et avec l'aide du Secrétariat, en vue de son examen à sa prochaine session. Le document CDIP/27/7 contient une proposition de projet révisée présentée par le Brésil, établie avec l'appui du Secrétariat de l'OMPI. Après la présentation de la proposition de projet par l'État membre qui en est l'auteur, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner la proposition de projet.*

- c) Proposition de projet de la Tunisie sur la réduction des accidents de travail et des maladies professionnelles grâce à l'innovation et à la propriété intellectuelle
Voir le document [CDIP/27/8](#).

Breve description : Le document CDIP/27/8 contient une proposition de projet présentée par la Tunisie sur la réduction des accidents de travail et des maladies professionnelles grâce à l'innovation et à la propriété intellectuelle. Après la présentation de la proposition de projet par l'État membre qui en est l'auteur, le comité sera invité à formuler des observations et, si nécessaire, une version révisée de la proposition sera présentée à la prochaine session du CDIP.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner la proposition de projet.*

8. Propriété intellectuelle et développement

- Le rôle des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en tant que catalyseurs de l'innovation et du transfert de technologie : opportunités et défis

Breve description : Au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement", le CDIP aborde un sujet par session. Ainsi qu'il a été convenu par les États membres à la vingt-quatrième session du comité, la vingt-septième session du CDIP abordera le thème "Le rôle des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en tant que catalyseurs du transfert de technologie : opportunités et défis". Après un exposé présenté par le Secrétariat, la parole sera donnée aux États membres pour qu'ils apportent leurs contributions.

Action préconisée : *Le comité sera invité à examiner le thème "Le rôle des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en tant que catalyseurs du transfert de technologie : opportunités et défis", et à prendre note de l'exposé présenté par le Secrétariat.*

9. Travaux futurs

Breve description : Conformément à la pratique habituelle, le Secrétariat présentera une liste de documents et de questions à examiner lors de la prochaine session du comité. Cette liste comprendra également les documents prévus pour la vingt-cinquième session, la vingt-sixième session et la vingt-septième session qui n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour en raison des contraintes de temps et des modalités de la session. Les États membres seront invités à faire part de leurs observations au sujet de cette liste.

Action préconisée : *Le comité sera invité à convenir d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session.*

10. Résumé présenté par la présidente

Brève description : La présidente proposera une liste de décisions devant être adoptées par le comité. La liste des décisions sera communiquée préalablement et affichée à l'écran afin de permettre aux États membres de l'examiner correctement.

Action préconisée : *Le comité sera invité à adopter le résumé présenté par la présidente.*

11. Clôture de la session

Brève description : En raison des contraintes de temps, seules les déclarations de clôture des coordonnateurs des groupes régionaux seront prononcées en direct. Les États membres souhaitant voir leur déclaration de clôture consignée doivent la transmettre par écrit par courrier électronique au secrétariat du CDIP à l'adresse developmentagenda@wipo.int.

Action préconisée : *Les coordonnateurs des groupes régionaux seront invités à prononcer leur déclaration de clôture. Aucune déclaration de clôture ne devra dépasser la minute.*

[Fin du document]